



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme de Sabailan

Zonage Secteur Sud
Echelle : 1/5000
Version en date du 14/01/2015

Délibération du CM de Sabailan en date du 31/01/2013 – arrêt du projet d'élaboration de PLU
Enquête publique du 16/06/2014, au 15/07/2014
Approuvé par le Conseil Municipal le :
Approuvé par le Préfet le :



N
1

ZONAGE

- U Zone urbanisée (5,59 ha)
- AU Zone d'urbanisation future où les réseaux ne sont pas actuellement suffisants (2,69 ha)
- AUI Zone d'urbanisation future de loisirs où les réseaux ne sont pas actuellement suffisants (0,11 ha)
- Ae Zone d'entreprises non liées à l'activité agricole (3,20 ha)
- Ah Zone d'habitat diffus non lié à l'activité agricole (10,83 ha)
- N Zone naturelle protégée (140,60 ha)
- Ns Zone naturelle submersible (95,01 ha)
- A Zone vouée à l'activité agricole (624,90 ha)
- Aaa Siège d'exploitation et diversification des activités agricoles (19,77 ha)
- Espace boisé classé (0,97 ha)

Liste des emplacements réservés :

- ER n°1 : Emplacement réservé destiné à la réalisation d'une réserve incendie (500 m²)
Destinataire : la commune
- ER n°2 : Emplacement réservé destiné à la réalisation d'une réserve incendie (500 m²)
Destinataire : la commune
- ER n°3 : Emplacement réservé destiné à la réalisation d'une réserve incendie (500 m²)
Destinataire : la commune
- ER n°4 : Emplacement réservé destiné à la réalisation d'un parking paysager (1108 m²)
Destinataire : la commune

